

Processus relatifs aux soins psychiatriques et psychothérapeutiques destinés aux enfants et aux adolescents

Donneur d'ordre : Office fédéral de la santé publique, section Développement professions de la santé

Mandataire : Service de psychologie scolaire du canton de Bâle-Ville (*Schulpsychologischer Dienst (SPD) Kanton Basel-Stadt*)

Des études ont mis en évidence que les soins de base psychiatriques et psychothérapeutiques destinés aux enfants et aux adolescents sont insuffisants et inadaptés (Bachmann, Burla, & Kohler, 2015 ; Guggenbühl, Ettl & Rufin, 2012 ; Haemmerle, 2007 ; Stettler et al., 2013 ; Stocker et al., 2016 ; Wyl, Howard, Bohleber, Haemmerle, & Schuler, 2016). Les enfants et les adolescents concernés souffrent en première ligne de cette situation. Cependant, les déficits dans la chaîne des soins occasionnent des charges supplémentaires non négligeables sur les plans familial et scolaire. Il est primordial d'administrer des soins modernes aux enfants et aux adolescents atteints d'une maladie psychique, car des troubles psychiques non traités nuisent considérablement à leur développement (OMS, 2019). Les maladies psychiques chez les enfants et les adolescents ne sont pas un phénomène marginal. Des données épidémiologiques globales indiquent que 20 % des enfants et des adolescents souffrent d'une maladie psychique (Steinhausen et al., 1998 ; Wyl et al., 2016) et que 50 % de tous les troubles psychiques présentés par des adultes sont apparus à l'adolescence, mais qu'ils n'ont été diagnostiqués que plus tard (Belfer, 2008 ; Patel et al., 2007).

De nombreux enfants et adolescents ne sont pas en mesure de demander une aide thérapeutique. Il faut donc que leur personne de référence s'aperçoive de leur souffrance psychique, que les interfaces fonctionnent parfaitement dans la chaîne des soins et que les étapes nécessaires au traitement soient lancées. L'école et les spécialistes scolaires jouent un rôle fondamental lors de l'apparition et de l'identification de problèmes psychiques. Le contexte scolaire présente, d'une part, de nombreux risques, comme de mauvaises prestations, la peur des examens, des situations de mobbing, susceptibles de se répercuter défavorablement sur le bien-être psychique d'un enfant ou d'un adolescent (Rickwood, Deane, & Wilson, 2007). D'autre part, les enseignants¹, les pédagogues curatifs, les assistants sociaux jouent un rôle-clé dans l'identification des problèmes psychiques des élèves concernés. S'ils soupçonnent des troubles psychiques, ils s'adressent aux psychologues scolaires. Ceux-ci sont en contact étroit avec les pédiatres et, si besoin est, réalisent un bilan psychiatrique ou (neuro)pédiatrique approfondi et/ou mettent en œuvre une psychothérapie.

Bien qu'aucun spécialiste impliqué ne conteste l'importance de dispenser des soins modernes et de qualité en cas de troubles psychiques, il existe toujours dans la pratique des points faibles au niveau de la chaîne des soins. Les remarques ci-après en témoignent :

- « Que dois-je faire avec une élève qui a des crises d'angoisse permanentes à l'école et qui ne peut être admise à l'école clinique que dans trois mois ? » (enseignante)

¹ Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est employée dans le présent document. Elle englobe les deux genres.

- « La relation avec les parents qui ont honte que leur enfant bénéficie d'un soutien psychologique ou psychiatrique est un véritable défi. » (assistante sociale)
- « Les clients qui n'ont pas d'assurance-maladie complémentaire et ceux qui ont besoin d'un interprète ont des difficultés à trouver une place de thérapie. En outre, peu d'hommes exercent la profession de thérapeutes. » (psychologue scolaire)
- « Le plus grand défi de la thérapie réside dans le transfert dans la vie quotidienne – si celui-ci est difficile dans le contexte familial, il l'est encore plus dans le contexte scolaire. » (psychothérapeute).

L'étude actuelle se penche sur l'intégralité du processus relatif aux soins – de l'identification des premiers symptômes à la mise en œuvre d'une mesure psychiatrique ou psychothérapeutique – et ce, en mettant l'accent sur le contexte scolaire. Compte tenu du fait que les problèmes psychiques des enfants et des adolescents apparaissent aussi souvent dans le contexte scolaire et qu'ils nuisent à l'apprentissage, il est fort probable que ledit processus passe par l'école et la psychologie scolaire. Rickwood et al. (2007) ont conclu que les spécialistes scolaires doivent être totalement intégrés dans le processus de transfert dans des institutions locales. Par ailleurs, la présente étude analyse, en complément, les processus dans le cadre desquels l'école n'intervient pas, c'est-à-dire lorsque les parents s'adressent au pédiatre ou qu'ils demandent directement un soutien psychiatrique ou psychothérapeutique.

Objectifs et structure de l'étude

L'objectif principal de la présente étude est d'identifier, à l'aide de processus, les points faibles au niveau des soins dispensés à des enfants et à des adolescents et d'esquisser des modèles de bonnes pratiques pouvant servir d'exemples à un échelon suprarégional. En outre, elle doit permettre de créer une base de connaissances dans les domaines de la collaboration interprofessionnelle (CIP) et des différentes pratiques professionnelles. Les limites et les possibilités de la CIP doivent être mises en lumière dans les conditions-cadres actuelles. De plus, des propositions d'optimisation doivent être élaborées. Dans un premier temps, la CIP et les processus relatifs aux soins seront examinés au moyen de documents concernant le parcours et d'entretiens réalisés avec les groupes professionnels. Dans un deuxième temps, on vérifiera si les lacunes et les difficultés constatées au niveau de la chaîne de soins dans le canton de Bâle-Ville existent de manière similaire dans d'autres cantons ou si d'autres nouveaux thèmes sont prioritaires. Dans un troisième temps, des recommandations relatives à un relevé représentatif des soins psychiatriques et psychothérapeutiques dispensés aux enfants et aux adolescents seront formulées en se fondant sur les informations obtenues.

Documentation du parcours

Pour examiner les processus, le parcours de 30 clients du Service de psychologie scolaire du canton de Bâle-Ville qui ont été adressés à un psychothérapeute ou à un psychiatre au cours des douze derniers mois, sera documenté de manière exhaustive. Le psychologue scolaire compétent constituera cette documentation sur la base des données psychologiques scolaires figurant dans les dossiers. S'il ne peut pas être répondu à toutes les questions mentionnées, les points ouverts seront traités et la documentation sera complétée. La teneur des informations regroupées dans la documentation du parcours sera analysée. Ce faisant, les principales difficultés dans les processus relatifs aux soins seront relevées en fonction des phases desdits processus ou des transitions entre les interfaces.

Entretiens avec les groupes professionnels

Des entretiens semi-directifs seront ensuite menés avec des représentants des différents groupes professionnels afin d'étudier les différentes perspectives professionnelles. Il s'agit des acteurs suivants :

- les enseignants (dans les offres scolaires intégratives et séparatives) ;
- les assistants sociaux ;
- les pédagogues curatifs ;
- les psychologues scolaires ;
- les pédiatres ;
- les psychiatres responsables des offres de soins hospitaliers de la clinique/psychiatrie ;
- les psychologues responsables des offres de soins hospitaliers de la clinique/psychiatrie ;
- les psychiatres (pas à l'hôpital, mais dans un cabinet) ;
- les psychothérapeutes psychologiques établis (avec contrat de travail concernant la psychothérapie déléguée, décompte via le médecin/la loi sur l'assurance-maladie [LAMal]) ;
- les psychothérapeutes psychologiques établis (indépendants dans leur cabinet, décompte via la loi sur le contrat d'assurance [LCA]) ;
- les collaborateurs du *Kinder und Jugenddienst (KJD)* ; Service de l'enfance et de la jeunesse) ou de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

Les participants à l'entretien doivent exercer leur profession depuis cinq ans au moins. Trois interviews seront réalisées par groupe professionnel soit par téléphone soit en tête-à-tête et enregistrée de manière numérique. Leur teneur sera analysée par analogie avec la documentation du parcours. Les informations issues de chaque groupe professionnel seront ensuite réunies dans un profil. Celui-ci doit indiquer le domaine dans lequel les groupes professionnels identifient les principales difficultés. Les thèmes des entretiens semi-directifs comprennent des questions sur le contexte optimal de la CIP, sur les interfaces et les processus institutionnels, sur les barrières financières susceptibles d'exister et sur les conditions-cadres des groupes professionnels. Outre ces questions, les entretiens doivent permettre de discuter ouvertement de la situation actuelle en matière de soins et des éventuels obstacles politiques de sorte à ne rien laisser de côté. De plus, cette démarche vise à formuler des recommandations à l'intention de l'OFSP relatives aux éléments d'enquête qu'une étude représentative sur les soins psychiatriques et psychothérapeutiques dispensés aux enfants et aux adolescents en Suisse doit relever.

Échange intercantonal

Partout en Suisse, le service de psychologie scolaire est un maillon fondamental dans la chaîne de soins psychiatriques et psychothérapeutiques de chaque canton. Il est prévu de réaliser un échange intercantonal entre les psychologues scolaires, sur la base des enseignements tirés de la première phase de l'étude. Soit on organisera d'autres interviews d'experts avec des représentants des services de psychologie scolaire sur les soins psychiques dispensés aux enfants et aux adolescents soit on discutera des premiers résultats lors de la Conférence intercantonale suisse des responsables de la psychologie scolaire (PSCIR). On vérifiera ainsi si les lacunes et les difficultés constatées au niveau de la chaîne de soins dans le canton de Bâle-Ville existent de manière similaire dans d'autres cantons ou si d'autres nouveaux thèmes sont prioritaires. Les informations obtenues serviront à préparer les recommandations de l'étude représentative subséquente relative à la chaîne de soins dispensés aux enfants et aux adolescents présentant des troubles psychiques.

Organisation du projet et personnes-clés

La présente étude est un vaste projet de coopération des partenaires fondamentaux de la chaîne de soins psychiatriques et psychothérapeutiques du canton de Bâle-Ville et de la PSCIR.

M^{me} Karin Keller, docteure en psychologie, dirige le projet. M^{me} Letizia Wyss, maître ès sciences, se charge de la direction opérationnelle du projet (Service de psychologie scolaire du canton de Bâle-Ville).

Interlocutrice

Service de psychologie scolaire du canton de Bâle-Ville (*SPD*)
D^r Karin Keller, responsable *SPD*
Département de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville
Austrasse 67, 4051 Bâle
+41 61 267 68 56
karin.keller@bs.ch